



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec



Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic

Position de la FCCQ

**Présentée au Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement**

6 juillet 2016

Table des matières

1. Préambule.....	3
2. Rappel de la position de la FCCQ relative au développement minier et au développement durable.....	4
3. Enjeux économiques liés au développement de cette industrie et de ce projet.....	5
4. Acceptabilité sociale et accueil favorable du milieu local	9
5. Efforts environnementaux et minimisation des impacts du projet.....	11
Conclusion	12

1. Préambule

Fondée en 1909, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ ou la Fédération) est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, grâce à son vaste réseau de près de 140 chambres de commerce et de 1 100 entreprises, la FCCQ représente plus de 60 000 entreprises et 150 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois.

La Fédération s'emploie à promouvoir la liberté d'entreprendre qui s'inspire de l'initiative et de la créativité, afin de contribuer à la richesse collective du Québec, en coordonnant l'apport du travail de tous ses membres. La force de la FCCQ vient de l'engagement de ses membres, qui adhèrent sur une base purement volontaire et non obligatoire, ainsi que de la mobilisation des chambres de commerce en vue de défendre les intérêts du milieu des affaires. Elle fait appel à ses membres pour enrichir ses prises de position, qu'elle clame ensuite, en leur nom, auprès des décideurs économiques et politiques qui ont le pouvoir de mettre le Québec sur la voie de la réussite. L'inverse est aussi vrai, alors que les membres s'inspirent de la position de la Fédération pour alimenter le débat au sein de leur région ou de leur secteur d'activité.

Selon la FCCQ, le Québec doit miser sur l'exploitation judicieuse de ses ressources naturelles, qui représentent un de ses plus importants atouts indéniables : il s'agit d'un des principaux constats de la *Vision économique 2012-2020* que la FCCQ a publiée au printemps 2012. Plus précisément sur l'enjeu des mines, la FCCQ est intervenue dernièrement au cours des consultations sur le projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay—Lac-Saint-Jean ainsi que sur le projet Dumont pour l'exploitation d'un gisement de nickel à Launay, par Royal Nickel Corporation.

Le 20 avril 2016, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) annonçait qu'il confiait au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de préparer, aux fins de consultation par le public, le dossier du projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic.

Afin de contribuer au bon déroulement des travaux du BAPE, la FCCQ a parcouru les différents documents déposés par Canadian Malartic et par les «personnes-ressources». La FCCQ se base donc sur ces informations disponibles et présente son mémoire qui porte sur les éléments suivants :

- Le rappel de la position de la FCCQ relative au développement minier et au développement durable;
- Les opportunités économiques liées au développement de cette industrie et de ce projet;
- L'acceptabilité sociale et l'accueil favorable du milieu local;
- Les efforts environnementaux et la minimisation des impacts du projet.

2. Rappel de la position de la FCCQ relative au développement minier et au développement durable

Pour enrichir la pertinence de ses prises de position publiques, la FCCQ a créé 21 comités multisectoriels composés de représentants d'entreprises et de chambres de commerce portant notamment sur le développement durable, sur le développement nordique et sur les mines. Le principal objectif de ces comités est d'appuyer la FCCQ dans ses prises de position en faveur du développement économique durable au Québec, selon un modèle qui favorise la croissance économique dans le respect de l'environnement et des personnes.

Le secteur des mines est une priorité constante pour la FCCQ. Un comité Mines a été formé et est actif depuis plusieurs années. Ce comité regroupe tous les joueurs importants de l'industrie minière et, de plus, il s'assure que les positions défendues par la FCCQ, dans le domaine minier, soient pertinentes et qu'elles reflètent bien les consensus de l'industrie. La FCCQ s'intéresse aux opportunités aux intérêts économiques en cause dans le cadre de ce projet, et c'est d'ailleurs sur ce point qu'elle insistera, sans toutefois négliger les autres volets du développement durable.

La FCCQ s'est activement impliquée dans le cadre du chantier sur l'acceptabilité sociale mis sur pied par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand. A cette occasion, elle avait suggéré la création d'une agence d'analyse économique qui aurait le mandat, entre autres, de travailler de concert avec le BAPE et d'apporter de l'information économique neutre et objective dans le débat public. Le ministre a donné suite en bonne partie à cette recommandation dans son livre vert en s'engageant à mettre en place un bureau indépendant d'analyse des retombées économiques et financières des projets majeurs, dont les résultats des travaux pour chaque projet seront rendus publics sous la forme de dossiers par projet.

Si, par son mandat, le BAPE peut se pencher sur les questions économiques, la Fédération est d'avis qu'il ne possède ni les ressources nécessaires ni l'expertise pour mener à bien cette analyse comme nous en avons été témoins dans le dossier des gaz de schiste.¹ L'expérience tend à démontrer que la BAPE met peu d'emphase sur le volet économique des projets.²

La FCCQ comprend les défis de ce projet et l'analyse dans une perspective de développement durable. La FCCQ demande donc respectueusement au BAPE de considérer les éléments de son mémoire qui seront présentés ci-après.

¹ Dans ce dossier, le BAPE a bien couvert les aspects environnementaux et sociétaux mais il en est autrement pour les aspects économiques. Le BAPE a analysé et défini les orientations du volet environnemental dans les chapitres 7 à 9, 12 et 14 (74 pages ou 52,9% des parties 2 et 3 du rapport), l'aspect sociétal aux chapitres 10 et 13 (37 pages ou 26,4 % des parties 2 et 3 du rapport) et le volet économique aux chapitres 6 et 11 (29 pages ou 20,7% des parties 2 et 3 du rapport). On ne doit pas se surprendre du peu de poids accordé au volet économique puisque 3,8% des effectifs du BAPE sont associés à l'étude économique.

² Le projet de ligne électrique de la Chamouchouane-Bout-de-l'île offre un bel exemple de cette incongruité alors que la Régie de l'énergie a confirmé la nécessité du projet pour maintenir la fiabilité et la sécurité du réseau électrique alors que le BAPE concluait que d'autres options de réalisation étaient à explorer avant une décision gouvernementale.

3. Enjeux économiques liés au développement de cette industrie et de ce projet

Grâce aux formations géologiques de son territoire, le Québec dispose d'une grande diversité de minerais, dont l'or. Cependant, le Québec est géographiquement loin des grands marchés comme l'Asie, par rapport à d'autres pays producteurs. La FCCQ est d'avis que le développement de la filière minérale est un atout majeur pour le Québec et encourage le gouvernement à envoyer des signaux clairs indiquant qu'il est possible de le mettre de l'avant avec optimisme. Il s'agit là d'un secteur d'activité essentiel à la croissance économique du Québec et de ses régions.

Dans le cadre de cette consultation, la FCCQ souhaite rappeler la nécessité de favoriser le développement économique et que le développement de secteur minier y joue un rôle important.

3.1 Portrait de la situation dans l'industrie minière québécoise

Selon le dernier rapport sur les activités minières au Québec³, les secteurs de l'extraction minière et de la transformation de métaux et de minéraux ont représenté en 2014 un total de 3 % du produit intérieur brut (PIB), 25 % des exportations du Québec ainsi que 45 000 emplois directs et plusieurs dizaines de milliers d'emplois indirects, répartis dans toutes les régions du Québec.

Ces statistiques, quoiqu'impressionnantes, se situent dans un contexte où les prix des ressources minières ont continué leur chute, après leur sommet de 2011. Compte tenu du fait que les prix des métaux diminuent, les dépenses en exploration au Québec suivent la même trajectoire, atteignant 272 M\$ en 2014, soit environ 67 % de moins que le sommet de 834 M\$ en 2011. Les investissements totaux ont suivi la même tendance, passant de 5,1 G\$ du sommet de 2012 à 3,2 G\$ en 2014, soit une baisse de 37 %.

Au niveau mondial, le Québec est un producteur minier de petite taille, ayant récolté 0,6 % de la production mondiale de fer et 1 % de la production mondiale d'or en 2011⁴. Pour illustration, en 2011, la valeur totale de la production de minerais au Québec représentait seulement 5 % des exportations australiennes de minerais pour la même période, soit l'équivalent de 157 G\$ canadiens⁵. Le Québec est donc somme toute un petit joueur mais qui sait tirer son épingle du jeu.

À titre illustratif, les 235 000 claims actifs au Québec représentent un peu moins de 110 000 kilomètres carrés (km²), soit 6,6 % de tout le territoire québécois. Au Québec, il y a une mine active pour 11 000 claims actifs. Ces mines occupent un territoire de 90 km², soit 0,005 % de tout le territoire québécois.

Contrairement à une certaine croyance populaire, le secteur minier québécois crée beaucoup de richesse et ce, malgré la petite superficie de son territoire qui est valorisée. Il est intéressant de comparer le PIB généré au km² de territoire occupé au Québec, par type de secteur d'activités

³ <http://mern.gouv.qc.ca/publications/mines/publications/2014/publication-2014-chapitre1.pdf>

⁴ Source : KPMG-SECOR-FMC.(2012). *Les redevances minières au Québec*.

⁵ Idem

économiques. En 2010, il était de 190 000 \$/km² pour le secteur énergétique, de 160 000 \$/km² pour l'agriculture et de 77,47 M\$/km² pour le secteur minier, soit 407 fois plus que le secteur énergétique et 484 fois plus que le secteur agricole. La FCCQ tient donc à souligner que cette industrie génère d'énormes retombées économiques pour chaque territoire exploité et cette réalité se vérifie dans le cadre des activités de la mine Canadian Malartic.

3.2 Retombées économiques du projet de Canadian Malartic

Le projet d'agrandissement de la mine aurifère de Canadian Malartic et de la déviation de la route 117 s'inscrit dans la continuité des activités de la mine. En prolongeant la durée de vie de la mine de six ans, Canadian Malartic maintiendra les emplois de 670 travailleurs à la mine et 1 200 emplois au total en comptant les fournisseurs et les sous-traitants. Pour ce qui est de la déviation de la route 117, 420 emplois seront soutenus grâce à cette phase du projet.

Au niveau local, le promoteur se fait un devoir de maximiser l'embauche de citoyens de Malartic et d'acheter si possible localement ou dans les environs. Selon l'étude de suivi économique local et régional de Mine Canadian Malartic, en 2014, 30 % des employés de la mine provenaient de Malartic et 76 % habitaient la MRC de la Vallée-de-l'Or⁶ (soit Malartic et les environs). La masse salariale versée localement suivait approximativement les mêmes proportions. Les achats pour l'exploitation de la mine se faisaient à hauteur de 22 % à Malartic même. En 2015, 80 M\$ en salaire ont été versés aux employés de la mine, 442 M\$ ont été investis en dépenses d'exploitation et 186 M\$ en dépenses de capital et d'exploration.

La mine est un actif majeur pour Malartic et ses environs. La mine est en effet le plus gros employeur privé de la MRC de la Vallée-de-l'Or. En 2010, le revenu médian des ménages avant impôt au Québec s'établissait à 51 842 \$ et a crû de 11,7 % entre 2005 et 2010. Or, cette hausse fût de 19,5 % pour les citoyens de la MRC de la Vallée-de-l'Or où est située la mine, dépassant ainsi de 1 823 \$ le revenu moyen du Québec. Le revenu d'emploi moyen pour les travailleurs de la mine en 2012 s'élevait à 87 000 \$, soit 66 % de plus que le revenu d'emploi moyen de la MRC. Le taux de chômage a aussi diminué de 10 % entre 2006 et 2011, passant de 8,3 % à 7,5 %. La valeur des permis de construction à Malartic, qui se situait entre 1 M\$ et 3 M\$ entre 2001 et 2006, a explosé à 39 M\$ en 2008 pour atteindre 107 M\$ en 2011, soit des hausses respectives de 1 200 % et de 3 467 % par moyenne à la borne supérieure enregistrée entre 2001 et 2006.

⁶ C.C. Consultants (2016), Étude de suivi économique local et régional de Mine Canadian Malartic – État de la situation 2013 et 2014

Quant à la ville de Malartic, son budget a presque doublé entre 2009 et 2013, grâce entre autres à la taxe foncière industrielle qui est passée de 0,2 M\$ à 2,2 M\$ entre 2009 et 2013, soit une hausse de 1 000 %, en lien avec l'entrée en production de la mine en 2011. Finalement, le taux des personnes qui dépendent d'aide financière dans la MRC de la Vallée-de-l'Or a diminué plus rapidement que la moyenne du Québec, passant de 7,0 % à 5,9 % entre 2009 et 2012.

Au niveau régional, les mines et la forêt, constituent les piliers économiques dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Avant 2012, l'activité minière a connu un rebond qui a stimulé les secteurs du commerce, de la construction et du service professionnel. Entre 2004 et 2012, le PIB de la région a crû de 5,9 %, contre 1,9 % entre 2000 et 2004. En ce qui a trait au taux de chômage en Abitibi-Témiscamingue, il a largement diminué en 10 ans, passant de 11,1 % en 2002 à 6,4 % en 2012.

Pour le projet d'agrandissement de la mine, un total de 54 % des dépenses d'exploitation de la mine seront réalisées en Abitibi-Témiscamingue, ce qui constitue une poursuite de la politique d'achat locale et régionale du promoteur. Plus de 98 % des travailleurs de la mine habitent la région et la masse salariale versée suivait approximativement la même proportion. Les investissements réalisés à la mine représentent près de 50 % de l'ensemble des investissements des nouveaux projets de construction non résidentielle en Abitibi-Témiscamingue pour la période 2005-2011.

Au niveau provincial, les investissements totaux prévus sont de plus de 200 M\$ pour le projet en entier et les retombées économiques globales cumulatives sont estimées à plus de 4 G\$. Les gouvernements du Québec et du Canada ne seront pas en reste et verront leurs revenus fiscaux augmenter respectivement de plus de 900 M\$ et de 450 M\$ avec ce projet.

En plus des retombées économiques dites classiques, Canadian Malartic est un très bon citoyen corporatif aux yeux de la FCCQ de même qu'aux yeux des personnes interrogées dans l'étude de suivi économique local et régional de Mine Canadian Malartic. L'entreprise est active localement au niveau des dons et des commandites dans plusieurs créneaux tels que la formation, l'éducation, la santé, la culture et le sport, en y injectant de l'argent neuf. Également, Canadian Malartic finance les initiatives et les projets communautaires, tels que la construction de logements de type HLM, d'un parc et d'un stade, la rénovation ou l'agrandissement de bâtiments patrimoniaux ou de la petite enfance, de même que des investissements pour favoriser la persévérance scolaire et mettre en place un Fonds pour le développement durable. Enfin, le Fonds Essor Canadian Malartic a été créé pour laisser un héritage positif aux générations futures, avec des montants annuels d'au moins 150 000 \$ qui y sont versés pour des initiatives ayant un impact durable. Six créneaux sont privilégiés, soit :

- les services sociaux;
- l'environnement;
- la santé et le bien-être;
- les sports et loisirs;
- les arts et la culture;
- le soutien aux familles à faible revenu.

En dernier lieu, le promoteur est à finaliser un guide de cohabitation, qui propose des compensations financières pour les résidents des quartiers sud et nord de Malartic dont les montants sont variables en fonction de la distance avec la mine ainsi qu'un processus d'acquisition des propriétés accessible à tous les propriétaires d'une résidence dans le quartier sud de Malartic qui priorise les personnes les plus vulnérables, déterminées par un processus indépendant.

La FCCQ croit que le Québec a tout intérêt à valoriser et exploiter ses ressources naturelles, incluant ses ressources minières. Depuis le sommet historique des prix des métaux de 2011, l'industrie vit une période plus difficile. Dans ce contexte incertain, tout projet d'investissement dans le secteur minier constitue donc une bonne nouvelle.

On ne peut pas se permettre en tant que société de laisser sur la table des projets d'investissements respectant les principes de développement durable. Le présent projet de Canadian Malartic contribuerait assurément à la prospérité économique et sociale avec des retombées financières locales, provinciales et fédérales, mais aussi des impôts et des taxes soutenant ainsi les programmes sociaux que les Québécois chérissent tant.

4. Acceptabilité sociale et accueil favorable du milieu local

La FCCQ a un comité appelé « Développement durable » au sein de ses instances qui vise à examiner de plus près les diverses problématiques que des entreprises peuvent rencontrer à cet égard, notamment en ce qui a trait à l'acceptabilité sociale. La FCCQ s'intéresse de très près à la question de l'acceptabilité sociale et de l'accueil favorable du milieu local. Il ne faut pas non plus oublier qu'*acceptabilité sociale* n'est pas synonyme d'*unanimité*. Tout projet, quel qu'il soit, engendre des répercussions.

Depuis la réouverture de la mine, 99 % des principales préoccupations identifiées par les citoyens via le processus de plaintes sont la poussière, le bruit ainsi que les épisodes de sautage. Le promoteur a d'ailleurs implanté un système de réception, de documentation et de gestion des plaintes dans une perspective d'amélioration continue et de cohabitation avec les citoyens de Malartic, qui peuvent être acheminées par écrit, par courriel ou par téléphone.

Un représentant de la Direction de la santé publique (DSP) de l'Abitibi-Témiscamingue y allait aussi d'une déclaration surprenante à l'effet que « l'impact des poussières est qualifié d'importance faible durant la phase de construction et moyenne durant l'exploitation, alors qu'en réalité les poussières sont une source de nuisance majeure qui dérange très fortement une proportion importante de la population de Malartic.⁷ » Pourtant, plus de la moitié des répondants du sondage de la DSP se sont dit peu ou pas inquiets par rapport aux enjeux soulevés dans le questionnaire. Enfin, une étude toxicologique a clairement démontré qu'il n'y a pas de risques à la santé en lien avec les poussières⁸.

Le promoteur s'est engagé à poursuivre les échanges avec les différents intervenants du milieu d'accueil tout au long de l'implantation du projet, sous différentes formes, selon les besoins et attentes des parties concernées, avec la collaboration du comité de suivi. Une coordonnatrice assure une présence permanente et s'occupe de plusieurs aspects en lien avec les communications, les relations communautaires et les relations avec les autorités de la mine. Parmi les améliorations apportées par Canadian Malartic au fil du temps et auxquelles le comité de suivi a participé, notons :

- l'adoption d'un plan d'action sur la gestion de la poussière, qui a été déposé au MDDELCC;
- l'installation de fissuromètres qui ont été installés sur les fondations de certaines maisons situées à Malartic;
- l'implantation d'un programme de perception des sautages a été mis sur pied afin d'établir des corrélations entre les perceptions des résidents et les caractéristiques des sautages;
- l'installation d'appareils de suivi quant aux sautages (vibrations/surpressions/poussières) dans quatre maisons témoins;

⁷ http://plus.lapresse.ca/screens/348d8ad9-0947-4c86-a813-28cbff8f1b61%7c_0.html

⁸ http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/mine_aurifere_malartic/documents/DT4.pdf (M. STÉPHANE BESSETTE : « Sauf qu'après discussions avec le docteur Arruda, il a été conclu que nous ne sommes pas en présence de risques immédiats pour la santé, donc d'une menace à la santé mais plutôt de nuisances qui causent des impacts et qui peuvent affecter la qualité de vie des citoyens et leur état de santé biopsychosocial. »)

- l'instauration d'initiatives visant à mieux communiquer les sautages, comme l'installation de panneaux à chaque entrée de la ville, la mise en ligne sur le site Internet de l'entreprise des informations sur les sautages, de même que des appels téléphoniques personnalisés aux personnes qui ont signifié être plus sensibles aux sautages afin de les avertir à l'avance;
- un suivi des vents, ce qui a permis d'annuler 39 % des sautages planifiés en 2013 car les vents se dirigeaient vers la ville;
- l'instauration d'un protocole de suivi des mesures sonores en continu en période de nuit;
- la mise en place d'un processus d'inspection de l'état des maisons situées à moins de 150 mètres de la fosse afin d'avoir des données sur l'état des maisons avant et pendant l'exploitation.

Toutes ces modifications ont été réalisées afin de mieux répondre aux préoccupations de la population touchée. On doit noter qu'un total de 31 rencontres ont d'ailleurs eu lieu en 2013 et 2014 avec toutes sortes de groupes et parties prenantes. Aussi, le promoteur a bonifié son projet à la suite des propositions émises lors des diverses rencontres, tels que l'ajout d'une clôture le long du tracé de déviation par mesure de sécurité pour les enfants, le rehaussement de 1,5 mètre de la butte-écran et l'aménagement d'un sentier le long de celui-ci. La Fédération souligne l'engagement du promoteur à améliorer le projet en continu.

Une autre façon de vérifier ce que les citoyens pensent de la mine est l'utilisation de sondages. La principale conclusion des nombreux sondages effectués par Canadian Malartic auprès de la population est que malgré les inconvénients et les impacts psychosociaux vécus, l'appui des gens pour la mine reste fort. Ces résultats sont corroborés par ceux de la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Une enquête sur la qualité de vie des citoyens de Malartic réalisée en 2012 révélait que 84 % d'entre eux se sont déclarés satisfaits de leur qualité de vie et que 61 % des répondants considèrent que l'implantation de la mine a un impact positif sur leur qualité de vie.⁹

Selon la FCCQ, cela démontre que le promoteur prend toutes les précautions afin de minimiser les répercussions sur les citoyens, améliorer leur qualité de vie, s'impliquer dans la communauté, écouter leurs préoccupations et améliorer les choses dans la mesure du possible. Toutes ces actions et ces échanges démontrent bien la proactivité du promoteur ainsi que son désir à bien s'intégrer dans son milieu d'accueil et à développer des relations durables avec les communautés concernées afin d'être bien accepté par une majorité de citoyens. À cet effet, il importe aussi de souligner que Canadian Malartic a un bureau de relations communautaires où sont présentes deux travailleuses sociales qui répondent à toutes les demandes et questions des citoyens. Ce bureau est ouvert en permanence.

⁹http://uqat.ca/chairedesjardins/medias/uploads/misc/LeBlanc_et_al_Transformations_bouleversements_Malartic_2012.pdf

5. Efforts environnementaux et minimisation des impacts du projet

Au cours des cent dernières années, il y a eu 325 mines au Québec qui ont occupé 0,03 % de tout le territoire québécois. Il a été possible de valoriser 140 mines en Abitibi-Témiscamingue et dans ses environs, au cours de cette période, en explorant un territoire de 85 600 km². Pourtant, ce territoire n'est pas encore parfaitement connu, puisque, depuis les dernières années, la recherche se poursuit afin de trouver de nouveaux gisements miniers, tels que ceux de Canadian Malartic, de Québec Lithium et de Royal Nickel. Imaginons le potentiel lié au Plan Nord, avec une superficie de 1 200 000 km².

À titre comparatif, les projets énergétiques occupent 3,1 % du territoire québécois, l'agriculture 1,2 % et les 22 mines actives 0,005 %. Le projet de Canadian Malartic aura, quant à lui, un impact de 8 km² sur les sols, soit 0,0005 % du territoire québécois. Par ailleurs, le projet prévoit la perte de 0,133 % des milieux humides de la MRC d'Abitibi, soit 2,6 km². Or, la proportion du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, en milieux humides, est de 24,1 %. Le projet ne touche donc pas à une grande partie des milieux humides de la région, soit à peine 0,016 %. La superficie totale de milieux humides de la province étant de 189 593 km², soit 12,5 % de la superficie totale de la province, le projet représente donc une perte de 0,0013 % des milieux humides de la province.

Canadian Malartic a fait analyser son projet en regard des seize principes de développement durable énoncés dans la *Loi sur le développement durable*, ce qui est tout en son honneur puisque les dispositions à cet égard du projet de loi sur la modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement ne sont pas encore en vigueur, tout comme il avait déposé sa garantie financière pour la réhabilitation de son site bien avant la mise en œuvre de la nouvelle *Loi sur les mines*. Le promoteur a déployé des efforts considérables dans la réalisation de son étude d'impact environnemental, totalisant près de 1 000 pages.

Au niveau de la qualité de l'air, le promoteur a fait installer deux stations pour mesurer la qualité de l'air. Les normes sont respectées la grande majorité du temps et, en 2015, aucun dépassement n'est survenu. Parmi les particules fines en suspension, les concentrations de l'ensemble des métaux (à l'exception du chrome) étaient conformes aux normes applicables.

La FCCQ considère que le promoteur a bien fait ses devoirs afin de limiter les répercussions sur le milieu physique à la lumière de la lecture de l'étude d'impact. Aucun impact environnemental majeur ne semble avoir été répertorié, ce qui devrait contribuer à l'acceptabilité sociale du projet.

Conclusion

Le projet d'extension de la fosse actuelle et de la déviation de la route 117 permettra des retombées économiques considérables pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue. En prolongeant la durée de vie de la mine de six ans, Canadian Malartic maintiendra les emplois de 670 travailleurs à la mine et 1 200 emplois au total en comptant les fournisseurs et les sous-traitants. Un total de 54 % des dépenses d'exploitation de la mine seront réalisées en Abitibi-Témiscamingue, ce qui est une continuité de la politique d'achat locale et régionale du promoteur. Pour ce qui est de la déviation de la route 117, 420 emplois seront soutenus grâce à cette phase du projet.

La mine est un actif majeur pour Malartic et ses environs. En 2010, le revenu médian des ménages avant impôt au Québec s'établissait à 51 842 \$ et a crû de 11,7 % entre 2005 et 2010. Or, cette hausse fût de 19,5 % pour les citoyens de la MRC de la Vallée-de-l'Or où est située la mine, dépassant ainsi de 1 823 \$ le revenu moyen du Québec. Le revenu d'emploi moyen pour les travailleurs de la mine en 2012 s'élevait à 87 000 \$, soit 66 % de plus que le revenu d'emploi moyen de la MRC. Le taux de chômage a aussi diminué de 10 % entre 2006 et 2011, passant de 8,3 % à 7,5 %. La valeur des permis de construction à Malartic, qui se situait entre 1 M\$ et 3 M\$ entre 2001 et 2006, a explosé à 39 M\$ en 2008 pour atteindre 107 M\$ en 2011, soit des hausses respectives de 1 200 % et de 3 467 % par moyenne à la borne supérieure enregistrée entre 2001 et 2006.

En 2015, 80 M\$ en salaire ont été versés aux employés de la mine, 442 M\$ ont été investis en dépenses d'exploitation et 186 M\$ en dépenses de capital et d'exploration. Les investissements totaux prévus sont de plus de 200 M\$ pour le projet en entier et les retombées économiques globales sont estimées à plus de 4 G\$.

Les gouvernements du Québec et du Canada ne seront pas en reste et verront leurs revenus fiscaux augmenter respectivement de plus de 900 M\$ et de 450 M\$ avec ce projet. Quant à la ville de Malartic, son budget a presque doublé entre 2009 et 2013, grâce, entre autres, à la taxe foncière industrielle qui est passée de 0,2 M\$ à 2,2 M\$ entre 2009 et 2013, soit une hausse de 1 000 %, en lien avec l'entrée en production de la mine en 2011.

En ce qui a trait à l'acceptabilité sociale, Canadian Malartic déploie des efforts importants, d'une part, pour bien s'intégrer dans son milieu d'accueil et, d'autre part, pour développer des relations durables avec les communautés concernées. Le promoteur investit notamment dans plusieurs projets issus de la communauté. Un sondage de la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités de l'UQAT sur la qualité de vie des citoyens de Malartic a révélé que 84 % des citoyens se sont déclarés satisfaits de leur qualité de vie et que 61 % des répondants considèrent que l'implantation de la mine a un impact positif sur leur qualité de vie. Un comité de suivi est en place et le promoteur a bonifié son projet à la suite des propositions émises lors de nombreuses rencontres avec les parties prenantes.

Aucun impact environnemental majeur ne semble avoir été répertorié, ce qui devrait contribuer à l'acceptabilité sociale du projet. De plus la performance environnementale de Canadian Malartic est en amélioration continue. Enfin, une étude toxicologique a clairement démontré qu'il n'y a pas de risques à la santé en lien avec les poussières.

La FCCQ croit que Canadian Malartic considère vraiment le développement durable comme une priorité dans le cadre de ce projet, comme on a pu le constater tout au long de ce mémoire. La FCCQ demande donc au BAPE de :

- **recommander au gouvernement d'aller de l'avant avec le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic.**